



Municipalité de Baie-des-Sables

Bulletin municipal

Mot du maire

Dans ce numéro

Séance du conseil juin 2012	2
Jardinières, bibliothèque, Cercle de Fermières	3
DEK Hockey, terrain de jeux, comité du quai	4
Informations diverses	5
Informations diverses	6
Calendrier des activités juillet 2012	7
Calendrier des activités août 2012	8

Chers citoyennes et citoyens,
Je vous annonce que les élus de Baie-des-Sables ont décidé de ne pas adhérer à l'entente relative à la mise en place d'un service de génie civil à la MRC de Matane selon les conditions actuelles. Par conséquent, aucune contribution ne sera exigée de la municipalité de Baie-des-Sables pour ce service.

De plus, des travaux sont en cours dans le 5^e Rang Est. Des résidus d'asphalte seront récupérés du ministère des Transports du Québec afin de permettre la réalisation de ces travaux de réfection à moindre coût. J'aimerais remercier notre député, monsieur Pascal Bérubé, qui nous a accordé une somme de 10 000 \$ pour la réfection du 5^e Rang Est dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Le conseil municipal a également appuyé le projet du comité des loisirs qui consiste à installer un système d'éclairage au terrain de tennis de l'école Assomption de Baie-des-Sables.

Je vous remercie de votre présence à la soirée de la municipalité dans le cadre de la Semaine de la municipalité le samedi 9 juin dernier au centre communautaire. Un merci très spécial à madame Édith Santerre pour son interprétation en chant, cela nous a permis de constater son très beau talent. Aussi, la distribution des Fonds de visibilité Cartier a également eu lieu aux organismes qui ont fait la demande pour compléter et réaliser leurs projets.

Un bel été et de bonnes vacances à chacun de vous!

Denis Santerre, maire



M^{lle} Mireille Santerre, mairesse d'un jour, entourée de M^{me} Monique A. Roy et M. Denis Santerre, maire

Municipalité de Baie-des-Sables

20, rue du Couvent

C.P. 39

Baie-des-Sables (Québec)

G0J 1C0

Tél. : 418 772-6218

Téloc. : 418 772-6455

Messagerie :

baiedessables@mrcdematane.qc.ca

Heures d'ouverture

8 h 30 à 12 h

13 h à 16 h 30



Bonnes vacances à tous!



Séance du conseil juin 2012

Lors de la séance ordinaire du 4 juin 2012, votre conseil a :

Résolu de nommer monsieur Martin Pelletier maire suppléant pour le prochain semestre;

Résolu de céder gratuitement le photocopieur multifonction Konica Minolta Bizhub 350 au profit de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables;

Résolu d'établir les tarifs pour les services de photocopies et de télécopies offerts au bureau de la municipalité : **0,35 \$** la copie verso pour les impressions en noir et blanc; **1,00 \$** la copie verso pour les impressions en couleurs et **2,00 \$** par envoi ou par réception de télécopie;

Résolu d'informer la MRC de Matane que la Municipalité de Baie-des-Sables n'est pas intéressée par la conclusion de l'entente relative à la mise en place d'un service de génie civil avec la répartition de la contribution actuelle;

Résolu d'acheter environ 200 tonnes métriques de sable pour abrasif de les *Entreprises Gilles Fournier enr.* au montant de 7,50 \$ la tonne métrique livrée plus les taxes à la condition que le matériel soit tamisé selon les normes du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Résolu de bonifier le montant des travaux du 5^e Rang Est d'une somme de 10 000 \$ afin de porter le coût des travaux au montant maximal de 20 000 \$;

Résolu d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2012-03 de la Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase ayant comme objet l'implantation

d'une enseigne publicitaire d'une superficie de 8,92 mètres carrés sur l'immeuble situé au sud de la Route 132 (lot P-163) à la condition qu'une confirmation écrite d'acceptabilité soit fournie par les voisins immédiats où l'enseigne publicitaire sera implantée;

Résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de monsieur Jacques Bélanger qui consiste à prolonger l'exploitation d'une gravière-sablière existante sur le lot 524;

Résolu d'accepter le projet de Charte de la forêt de proximité tel que présenté par la MRC de Matane;

Résolu d'informer le Comité d'embellissement et de tourisme que la municipalité n'implantera pas de toilette chimique publique dans le village durant la période estivale tel qu'il l'avait demandé;

Résolu d'embaucher madame Jade Pelletier Brochu à titre d'animatrice du terrain de jeux;

Résolu d'embaucher madame Amélie Pitteloud à titre d'animatrice du terrain de jeux;

Résolu d'accepter la demande de DEKhockey Baie-des-Sables et d'autoriser l'installation d'une armoire vitrée à la salle du centre communautaire, soit entre la tribune et la télévision;

Résolu d'accepter la demande du Comité des loisirs pour l'installation d'un système d'éclairage au terrain de tennis et de fournir gratuitement les deux poteaux et les six lampes de l'ancien système d'éclairage de la patinoire municipale;

Résolu d'informer la Ville de Matane que la Municipalité de Baie-des-Sables n'est pas intéressée par le projet d'entente de services relative à l'approvisionnement en livres de la bibliothèque de Baie-des-Sables;

Résolu d'appuyer le projet de Brigade 3RV de la MRC de Matane présenté par la Co.Mode Verte à titre de projet de territoire au programme du Pacte rural;

Résolu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prioriser une intervention à court terme pour la réfection de la chaussée de la Route 297.

Principaux points à l'ordre du jour à la séance du conseil le 9 juillet 2012

- * Fauchage en bordure des chemins municipaux;
- * Orientation relative d'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station de la station d'épuration des eaux usées;
- * Suivi de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente;
- * Évaluation environnementale d'un terrain possiblement contaminé - Phase I.

Le prochain bulletin vous parviendra le 31 août et la date de tombée sera le 20 août 2012.

Un bel été ensoleillé à tous!

Jardinières dans le village

Comme vous avez pu le constater, les jardinières dans notre village ont été installées par nos employés municipaux.

Encore cette année, nous demandons aux personnes qui sont à proximité d'une jardinière de bien vouloir l'arroser fréquemment pour que la terre demeure humide ainsi que la fertiliser aux deux semaines. Attention à la température de l'eau, un réservoir rempli la veille serait le meilleur choix pour ne pas créer un choc aux plants.

Aussi, à la fin de la saison, un prix sera décerné à celui ou celle qui aura le mieux entretenu sa jardinière.

Merci de votre collaboration!



Tonte de pelouse

Comme vous avez pu remarquer, nos employés municipaux font un travail remarquable afin que notre municipalité soit propre et accueillante.

À vous aussi de faire votre part...merci de **nettoyer le trottoir** lorsque du gazon s'y retrouve après la tonte de votre pelouse.

Soyons fiers de notre municipalité!



Petit coin de réflexion

« *Tout comme Rome, on ne bâtit pas un foyer en un jour* »

Jane Ace

Bibliothèque municipale de Baie-des-Sables Politique de dons de livre

La bibliothèque de Baie-des-Sables accepte les dons de livres aux conditions suivantes seulement :

- * Les livres doivent être déposés directement à la bibliothèque;
- * Les livres doivent être remis dans une boîte qui demeurera la propriété de la bibliothèque;
- * Les livres doivent être en bon état et ne nécessiter aucune réparation;
- * **L'année de parution des livres ne devra excéder plus de 5 années;**
- * Les dons de livres pédagogiques ne sont pas acceptés.

De plus, la bibliothèque peut refuser des livres qu'elle possède déjà, qu'elle trouve inappropriés à sa collection et qui sont endommagés. Ainsi, la bibliothèque pourra vendre, dans le cadre d'une vente de livres usagés, les livres qui lui seront été donnés. Également, aucun reçu ne sera émis lors d'un don.

Horaire estival de la bibliothèque

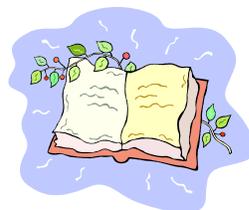
Cet été, la bibliothèque ouvrira ses portes aux heures habituelles mais seulement aux 2 semaines, le temps de prendre quelques vacances...

Voici donc nos heures d'ouverture pour les mois de juillet et d'août :

5 juillet de 16 h à 20 h
19 juillet de 16 h à 20 h
2 août de 16 h à 18 h
16 août de 16 h à 20 h
30 août de 16 h à 20 h

Le festival des monstres se continuera donc tout l'été pour nos jeunes lecteurs et l'exposition estivale mettra en vedette des biographies de toutes sortes.

Au plaisir de vous voir puisque, tel que le dit Paul Éluard, « *il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous!* »



Liliane Ferland, responsable

Un petit mot du Cercle de Fermières

Les membres ralentissent leurs activités pour l'été. Ça continue de tisser au local, si vous passez et avez le goût d'une petite visite, vous êtes les bienvenu(e)s.

La prochaine réunion régulière est prévue pour le 17 septembre à 19 h 30 au local au 108 rue de la Mer. Bienvenue à celles qui veulent devenir membre.

Un super de bel été ! Micheline Bélanger, présidente : 418 772-6717



DEK Hockey Baie-des-Sables

Nous vous invitons à venir voir nos matchs tous les mardis et les jeudis dès 19 h 30.

Pour connaître l'horaire exact des matchs, le classement des équipes, les statistiques des joueurs et des gardiens ou pour tous autres renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site Internet :

www.dekhockeybds.com

Bon été à tous !!!

Israël Beaulieu,
président



Rapport d'activités du comité des loisirs de Baie-des-Sables pour l'année 2012-2013

- ◆ Organisation de la ligue de hockey des 10 à 14 ans les jeudis soirs;
- ◆ Organisation de la Fête nationale;
- ◆ Organisation du tournoi de tennis en septembre;
- ◆ Installation de l'éclairage au terrain de tennis;
- ◆ Appui de la ligue de DEKHockey.

Terrain de jeux

La période des opérations pour le terrain de jeux débute le **2 juillet prochain**.

La fiche d'inscription de votre enfant devra être remise au bureau de votre municipalité le plus tôt possible.

Merci de votre collaboration.

Comité pour la sauvegarde du quai

Le Comité pour la sauvegarde du quai tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à la corvée du 26 mai dernier.

Une mention spéciale aux jeunes Élie et Raphaël.

Un grand merci également aux *Entreprises Gilles Fournier* pour la fourniture de la terre noire de nos bacs à fleurs.

Une visite au quai : un lieu de rencontre, de plaisir, de contemplation. Bon été!

François Bouchard, président

Le drapeau du Québec

Le drapeau du Québec est un drapeau bleu chargé d'une croix blanche accompagnée, dans chaque canton, d'une fleur de lys blanche ou, en termes héraldiques, « *d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys du même* ». La largeur et la longueur du drapeau sont de proportion de deux sur trois.

« *À titre d'emblème national, le drapeau du Québec doit être déployé de façon officielle par une institution publique ou un établissement relevant de l'Administration gouvernementale afin d'identifier son appartenance à cette dernière* ».

Le drapeau du Québec possède ainsi la même fonction qu'une signature gouvernementale ou ministérielle puisqu'il sert à identifier auprès du citoyen la source du service qui lui est offert. Il faut donc accorder une attention particulière au déploiement du drapeau.

Tout drapeau déployé doit être conforme aux normes du Bureau de normalisation du Québec.

Il doit aussi être exempt du déchirement ou de lacération.

On ne doit pas déployer ou arborer le drapeau du Québec sur un mât ou une hampe avec un autre drapeau ou une bannière.

Soyons fiers de notre drapeau!



Des personnes qui se démarquent

- ◆ Félicitations à madame Noëlla Lapière qui a été intronisée au *Temple de la renommée de hockey Bas-Saint-Laurent*. Affectueusement appelée *Maman des jeunes hockeyeurs* elle s'est impliquée dès le début des années 70 au sein du hockey mineur de Matane. Madame Lapière demeure sur la Route 132 Est à Baie-des-Sables.
- ◆ Félicitations à monsieur David Ratté pour le lancement de son nouvel album *Castles* avec son groupe Will Driving West. Il est le fils de madame Michèle Levesque et monsieur Jean-Guy Ratté de Baie-des-Sables.
- ◆ Bon succès à monsieur Bertrand Cloutier pour sa boutique *Atelier Bertrand, créations de bois flotté* sur la rue de la Mer à Baie-des-Sables.

Informations diverses

Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable

Le présent règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Ce règlement fixe les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau de distribution de l'eau potable de la municipalité et s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Périodes d'arrosage

L'arrosage de pelouse, des haies, d'arbres, d'arbustes ou d'autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement **de 20 h à 23 h** les jours suivants :

- * Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- * Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quand aux système d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement **de 3 h à 6 h** le dimanche, le mardi et le jeudi.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du **1^{er} avril au 15 mai** de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager le justifiant.

Merci de votre collaboration

Pour plus de renseignements, ce présent règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Règlement concernant les animaux. Dispositions applicables à tous les animaux**

- Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

- Il est défendu de laisser en tout temps un animal dans une rue, une ruelle, une place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal;

- Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances;

Les faits et les gestes indiqués ci-dessous constituent des nuisances et sont, à ce titre, prohibés:

- Lorsqu'un chien aboie ou hurle et que ses aboiements ou ses hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage;

- L'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien guide, **d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.**

Agissons en citoyen responsable!

**La circulation de véhicules motorisés en bordure du fleuve Saint-Laurent**

La Municipalité de Baie-des-Sables rappelle qu'il est interdit de circuler en véhicules motorisés (moto, VTT, etc.) sur les plages situées en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs adopté un règlement à cet effet. Le règlement visé est le *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles*. Ce règlement découle de la Loi sur la qualité de l'environnement.

L'article 4 du règlement indique que la circulation de véhicules motorisés, autres que les motoneiges, est interdite **sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent.**

La Municipalité de Baie-des-Sables demande donc la collaboration de tous afin de préserver les milieux fragiles que sont les plages. Il en va également de la sécurité des personnes qui fréquentent les plages ainsi que de la tranquillité des résidents qui bordent le fleuve Saint-Laurent.

Exploitants de carrière et de sablière

Le **1^{er} juillet 2012** est la date limite pour la remise à la municipalité de la déclaration des droits pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2012.

Informations diverses

Visite de prévention dans les résidences privées

Le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane tient à informer la population de Baie-des-Sables que les pompiers procéderont à des visites de prévention des résidences de leur résidence de leur territoire.

Les visites de prévention débuteront le 11 juin et se termineront vers le 28 septembre 2012.

Le but visé de ces visites est de s'assurer que toutes les résidences possèdent un avertisseur de fumée fonctionnel sur chacun des étages.

Nous vous invitons à les accueillir et ils se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Jimmy Marceau, directeur
Service régional de sécurité incendie MRC de Matane



Internet haute vitesse pour tout le village de Baie-des-Sables

Aux habitants du village qui habitent dans les rangs et qui désespèrent de trouver une solution Internet sans courir à la banqueroute!

Il y a une solution simple et rapidement disponible : 35 \$ par mois, débit illimité, vitesse égale ou supérieure aux offres des grands commerces. Vous arrêtez quand vous voulez.

Il suffit d'être vingt (20) personnes pour pouvoir disposer ensemble d'un réseau haute vitesse en moins d'un mois. Aucun frais d'installation, seulement 35\$ par mois.

Pour information, contactez Olivier ou Marie-Jeanne au 418 772-1301

Message de prévention

À semer des mégots, on risque de récolter des incendies...

Au cours de la belle saison, plusieurs randonneurs et autres amateurs de plein air prendront la direction de la forêt. Même s'il s'agit d'une promenade impromptue, à l'intérieur d'un boisé près de chez soi, les règles de prudence devront être suivies avec la même rigueur que s'il s'agissait d'un séjour longuement planifié dans un site touristique.

Vous voulez fumer?

- ◆ Immobilisez-vous sur une surface dégagée.
- ◆ Avant de reprendre votre sentier, éteignez votre mégot, en le mouillant, en l'écrasant contre une roche ou en l'enfouissant dans le sable.

Rappelons l'article 138 de la Loi sur les forêts :

« Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé »

Avis aux quadistes... **En circulant sur un véhicule tout-terrain, il est strictement interdit de fumer!**

Un message de votre Service d'incendie en collaboration avec la SOPFEU



Nouvelle clôture

Si vous avez l'intention d'implanter une nouvelle clôture autour de votre propriété, il est très important de respecter ceci: **une clôture ou une haie ne peut être implantée à moins de 1 mètre de l'emprise de toute voie de circulation.**

Et n'oubliez pas qu'il est important de demander une certification d'autorisation à la municipalité.

Permis de rénovation et de construction

Il est obligatoire d'obtenir un permis lors de travaux de rénovation et de construction.

Veillez vous présenter au bureau municipal et prévoir un délai d'un mois pour l'obtention du permis de construction.

Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande prévu à cet effet sous format papier ou par courrier électronique.

Taxes municipales

Deuxième versement le **30 juin 2011.**



juillet 2012

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1  <i>Fête du Canada</i>	2 Bureau municipal fermé	3 	4	5  Bureau municipal fermé	6 Bureau municipal fermé	7
8	9 Séance du conseil	10  	11	12  Bureau municipal fermé	13 Bureau municipal fermé	14
15	16	17 	18	19  Bureau municipal fermé	20 Bureau municipal fermé	21
22	23	24  	25	26	27 Bureau municipal fermé	28
29	30	31 				



Matières résiduelles



Matières recyclables



Bibliothèque de 16 h à 20 h

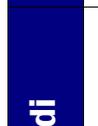
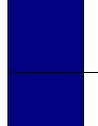


DEK Hockey Baie-des-Sables

Voir les messages à l'intérieur pour plus de détails concernant ces activités



août 2012

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
			1	2  Bibliothèque de 16 h à 18h	3 Bureau municipal fermé	4
5	6 Séance du conseil à 20 h	7  	8	9 	10 Bureau municipal fermé	11
12	13	14 	15	16  	17 Bureau municipal fermé	18
19	20 Date de tombée des articles pour le bulletin	21  	22	23 	24 Bureau municipal fermé	25
26	27	28 	29	30 	31 Bureau municipal fermé	



Matières résiduelles



Matières recyclables



Bibliothèque de 16 h à 20 h



DEKHOKEY Baie-des-Sables

Voir les messages à l'intérieur pour plus de détails concernant ces activités